

5. POLITIQUE DES MILIEUX NATURELS ET DE L'AGRICULTURE

5.1 Eaux

5.1.1 Cours d'eau et eaux de surface

Description des cours d'eau

La Commune de Chancy est bordée à l'ouest par le **Rhône** qui reçoit quatre affluents dont le parcours est en partie situé sur la Commune. Il s'agit du **Nant de Couchefatte**, de la **Laire**, du **Longet** et du **Nant de Vosogne**.



Nant de Couchefatte et jardins potagers de Passeiry (photo G. Maridat).

Ces cours d'eau sont suivis tant du point de vue quantitatif (sécurité des biens et des personnes) que qualitatif (chimie, biodiversité) – *Monitoring des rivières, DT-DomEau, 2006*. Les effets de l'assainissement (drainage, collectes des eaux pluviales) sur l'état des cours d'eau sont bien connus pour le Rhône et la Laire (cours d'eau cantonaux). Pour les autres cours d'eau, ils font l'objet d'une étude approfondie dans le cadre du plan général d'évacuation des eaux (PGEE), actuellement en cours de réalisation.

cours d'eau	qualité globale	problèmes identifiés	mesures préconisées
Le Rhône	bonne	Impact important des barrages	Mesures de compensation des Forces Motrices de Chancy-Pougny (FMCP) – en cours
Le Nant de Couchefatte	moyenne	Pollution organique et bactérienne Crues (usine du barrage)	Renaturation du tracé amont déplacement des jardins familiaux situés à proximité du lit du nant (Passeiry)
La Laire	bonne	Pollution organique et bactérienne Manque d'eau en été	Amélioration de l'assainissement (amélioration constante depuis 2004 – nouvelles STEP)
Le Longet	mauvaise	Pollution organique et bactérienne (STEP de Valleiry)	Amélioration de l'assainissement en France (nouvelle STEP de Valleiry)
Le Nant de Vosogne	bonne	Assec important en été	-

Tableau 9: diagnostic des cours d'eau de la Commune de Chancy.

Effets de l'assainissement

L'amélioration de la qualité des eaux est l'enjeu majeur du PGEE. Le principal cours d'eau présentant des problèmes permanents de qualité en lien avec le système d'assainissement est le **Longet** (rejets de la STEP de Valleiry).



Nant de Vosogne et chemin pédestre (photo G. Maridat).

Le **Nant de Couchefatte** présente une qualité satisfaisante mais se dégrade en automne (apport des ruissellements organiques sur les surfaces agricoles). La présence de jardins potagers familiaux à Passeiry aggrave encore ce phénomène.

Voir fiche de mesures 5-1

La **Laire** présente une bonne qualité grâce à sa morphologie naturelle et à l'amélioration de l'assainissement de son bassin versant ces dernières années.

5.1.2 Projets et possibilités de renaturation de cours d'eau

Aménagements réalisés et projets en cours

Le Nant de **Couchefatte** a fait l'objet d'une renaturation entre 2005 et 2006 sur le dernier kilomètre de son parcours. Le tronçon revitalisé est situé sur les communes d'Avully et de Chancy. La diversification du milieu et la création de biotopes a permis à différentes espèces de se développer. De plus, les travaux ont également permis de protéger les habitations et l'usine hydroélectrique contre les inondations - *DT-DomEau, 2006*. Toutefois, une crue importante au printemps 2008 a nécessité la réfection d'une partie des ouvrages de rétention et de protection des berges en novembre 2008.



Nant de Couchefatte, travaux de renaturation du tronçon aval (photo G. Maridat).

Une pré-étude des SIG et de la CNR est en cours concernant la réalisation d'un **nouvel aménagement hydroélectrique** sur le Rhône en aval de la douane de Chancy (site de Conflan). Ce projet comprend les aménagements suivants (*SIG-CNR, 2008*) :

- > Barrage-centrale au fil de l'eau (même type que barrage du Seujet).
- > Station de transfert d'énergie par pompage (pompage de l'eau depuis la retenue jusqu'au sommet du jura pour pouvoir turbiner pendant les heures où la demande est la plus forte).
- > Ligne électrique enterrée jusqu'à Verbois.



Nant de Couchefatte, tronçon enterré depuis la fontaine de Passeiry (photo G. Maridat).

Ce projet permettrait de répondre aux besoins énergétiques de 25'000 ménages, soit 58'750 hab. Les avantages mis en avant par les promoteurs du projet sont les suivants :

- > Meilleure autonomie énergétique du canton (un tiers de production locale au lieu d'un quart actuellement).
- > Efficacité et sécurité accrues.
- > Énergie locale et renouvelable.
- > Source de revenus complémentaires (impôts, taxes, redevances).
- > Emplois.

A ce stade du projet, les impacts environnementaux sont difficiles à quantifier. Toutefois on peut relever les impacts négatifs suivants : un nouvel obstacle à la migration des poissons, une artificialisation des berges, l'augmentation du marnage et l'incision du lit du fleuve, la modification de la gestion des milieux de la **réserve naturelle de l'Etournel** (arrêté préfectoral de biotope, réserve naturelle Natura 2000, Parc Régional du Jura et Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et de la zone alluviale de Vers Vaux (réserve naturelle cantonale).

La Commune de Chancy souhaite être étroitement associée dans l'étude et le développement du projet, compte tenu de l'impact très important que pourrait avoir un tel ouvrage sur son territoire.

Potentiel existant

La mise à ciel ouvert de la zone canalisée du **nant de Couchefatte** traversant les terres agricoles permettrait non seulement de restaurer localement des milieux favorables à la faune et la flore mais aussi d'augmenter la valeur paysagère et de connecter les parties amont et aval du nant en recréant un réseau biologique fonctionnel. Les tronçons canalisés sur la Commune de Chancy représentent 1,6 km soit plus de la moitié de la longueur totale du cours d'eau. Il existe déjà des projets pour ces tronçons enterrés, actuellement bloqués par le refus des propriétaires fonciers.

La parcelle agricole située au bord du Rhône, juste à l'aval de la Laire a été rachetée par l'Etat avec l'aide du CoGéFé (fonds éco-électricité) pour participer à la renaturation des rives du Rhône (DT-DGNP).

L'étang de Passeiry pourrait être mieux valorisé. Il en va de même pour la zone alluviale d'importance nationale de Vers Vaux qui a un gros potentiel de renaturation (des projets sont suspendus dans l'attente d'une clarification du projet de barrage de Conflan - DT-DGNP).

5.1.3 Gestion des eaux pluviales et systèmes d'assainissement communaux

Gestion des eaux de ruissellement

Les eaux claires des zones urbanisées sont directement rejetées dans le Rhône via les collecteurs et le Nant de Couchefatte pour le secteur de Passeiry. Les surfaces dont les eaux pluviales sont collectées pour déversement dans un cours d'eau doivent faire l'objet de mesures de gestion quantitative (limitation du débit déversé), selon la sensibilité du cours d'eau récepteur (LEaux, art. 7). Cette obligation s'applique à toute création ou tout remanie-

ment de surfaces imperméables (piste cyclable, chemin piétonnier, etc.) – cf. plan directeur des chemins pour piétons (ch. 8). En ce sens, la préférence doit être donnée, soit au traitement des nouvelles surfaces en matière perméable, soit au ruissellement sur le terrain naturel adjacent (vers un fossé drainant par exemple), là où cela est possible. DT- DGEau.

Actuellement, le déversement des eaux pluviales dans le nant de Couchefatte doit être limité à 20 l/s/ha pour un temps de retour de 30 ans (si la surface connectée est supérieure à 500 m²). Ce critère pourra être révisé selon les conclusions des PREE/PGEE³. La renaturation du secteur amont du Nant de Couchefatte permettrait de limiter l'impact des crues avec la création de bassins de rétention.

Gestion des eaux usées

La **STEP de Chancy** traite actuellement les eaux usées des communes de Chancy, d'Avusy et de Viry (France). Au Nord de la Commune, « Passeiry » et « Le Martinet », ont été récemment raccordés à la STEP de Chancy. La capacité de celle-ci est de 4'500 EH (équivalent-habitants). Or, le nombre d'habitants raccordés en décembre 2007 atteignait déjà 4'800 habitants. Sa capacité n'est actuellement pas suffisante pour accueillir les développements prévus. Les SIG ont engagé une étude en vue de son agrandissement permettant également de traiter les eaux usées de Laconnex et Soral. (*SIG, rapport d'exploitation des eaux usées, 2007*). La reconstruction d'une nouvelle STEP dans le secteur du Longet est projetée.

La STEP de Valleiry sera modernisée et agrandie dès 2009 et permettra de traiter les eaux usées de l'ensemble des communes du pied du Vuache (Viry, Valleiry, Vulbens et Chevrier). La mise en service, prévue fin 2010 permettra d'améliorer considérablement la qualité de l'eau du Longet (*CCGE S. Verbrugghe*).

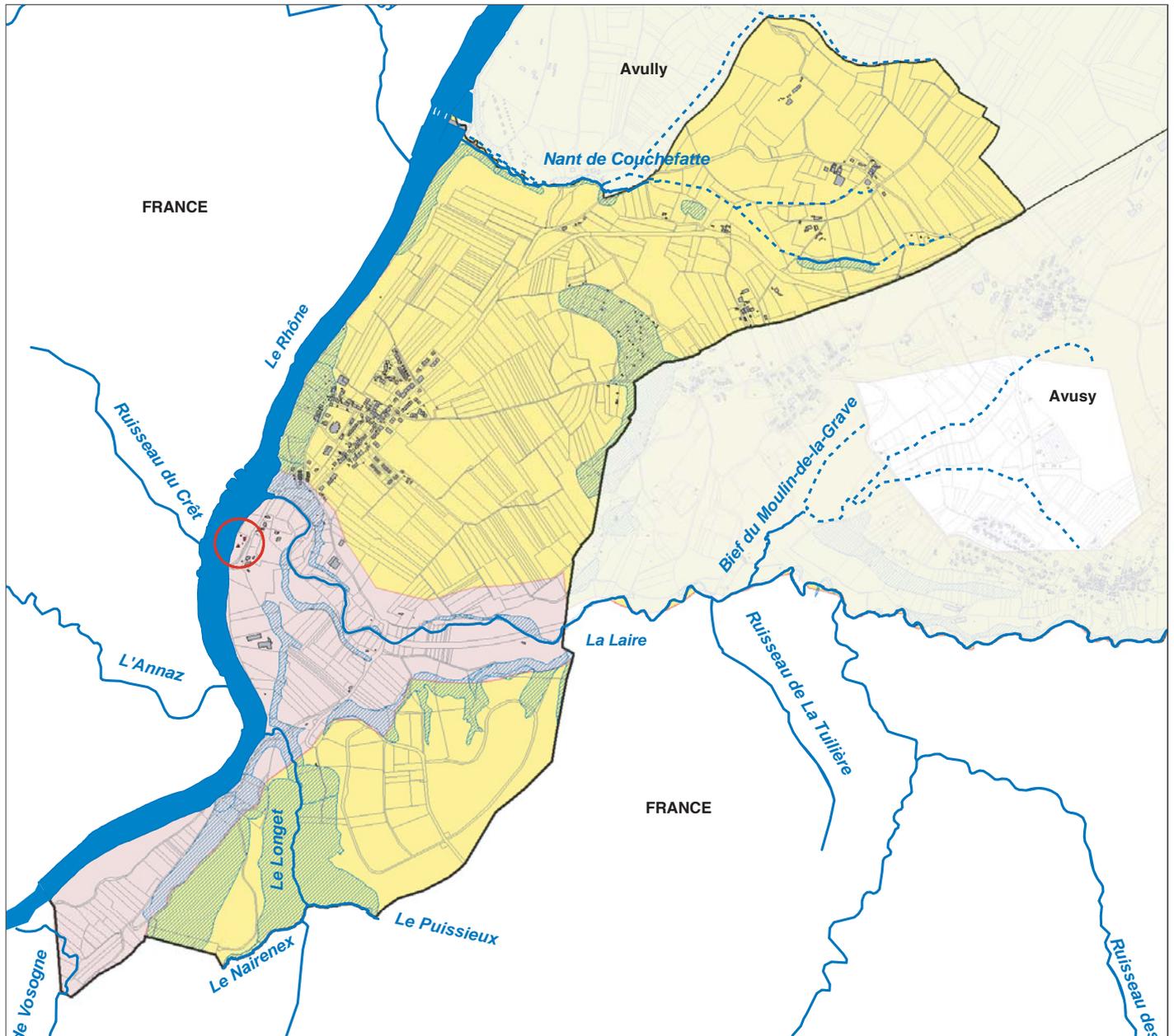
Actions en cours

- > Poursuite du PGEE et PREE pour le concept d'évacuation et la mise en œuvre des mesures (avant-projets) – *Commune, canton*
- > Raccordement et mesures de gestion des eaux de surface du village pour les nouveaux bâtiments selon plan d'évacuation des PLQ – *Commune*
- > Agrandissement et déplacement de la STEP de Chancy – *SIG*
- > Nouvelle STEP du Vuache – *Communauté de communes du Genevois*
- > Projet hydroélectrique sur le Rhône – *CNR, SIG*

³ PREE : plan régional d'évacuation des eaux ; PGEE plan général d'évacuation des eaux

Objectifs et mesures

- > *Soutenir et faciliter la renaturation du Nant de Couchefatte pour les tronçons canalisés.*
- > *Assainir les jardins familiaux de Passeiry.*
- > *Créer deux zones de loisirs équipées au bord du Rhône.*
- > *Diminuer la pression humaine sur le vallon de la Loire.*



— Cours d'eau naturel

- - - Cours d'eau sous canalisation

▨ Zone instable

▭ Secteur AO de protection des eaux superficielles

▭ Secteur B de protection des eaux souterraines

○ STEP de Chancy

5.2 Nature

5.2.1 Continuum écologiques et réseaux

Une étude à différentes échelles est indispensable pour permettre de comprendre le rôle des valeurs naturelles communales dans le bassin genevois.

Réseau écologique régional

Le **REN, réseau écologique national** et le **plan paysage du projet d'agglomération** permettent de définir les zones centrales pour la faune et la flore locale et de mettre en évidence les principaux conflits entre activités humaines et déplacements de la faune.

Le REN est intégré à la « Conception Paysage Suisse », approuvée en 1997 par le Conseil fédéral. Le plan d'application cantonal du REN (soit le REG) qui a été élaboré par la Direction Générale de la nature et du paysage (DGNP), vise à maintenir, à renforcer, à revitaliser et à mettre en réseau les espaces boisés (**continuum vert**), les cours d'eau (**continuum bleu**), et les milieux agricoles extensifs (**continuum agricole extensif**). L'objectif majeur de ce plan et de palier au cloisonnement (obstacles dus aux routes et à l'urbanisation) dont souffrent les milieux naturels du canton et d'assurer le maintien de la biodiversité qu'ils hébergent.

Depuis le début des années 2000, les programmes de coopération transfrontalière se multiplient (contrats de rivière, directive paysagère, réseaux agro-environnementaux). Le plan paysage du projet d'agglomération fait la synthèse du diagnostic réalisé sur les espaces naturels et l'espace agricole et propose des mesures paysagères-cadre pour le développement de l'agglomération à l'horizon 2030. Le maintien et le renforcement des connexions des piémonts du Jura et du Vuache avec les massifs forestiers attenants au Rhône est l'enjeu majeur pour la région de Chancy- (*cf. carte du réseau écologique*).

A l'échelle communale, le réseau écologique s'articule autour de deux axes d'importance régionale : le **vallon du Rhône** (y compris les massifs boisés attenants), et le **vallon de la Laire**. Deux axes d'importance locale ont beaucoup d'intérêt au niveau communal : le **vallon du nant de Couchefatte** et le **vallon du Longet**.

Réseau écologique communal

Continuum bleu

La fonctionnalité écologique du Rhône genevois fait l'objet d'une amélioration constante ces dernières années grâce aux mesures de compensation mise en place par les FMCP dans le cadre du renouvellement de la concession du barrage de Chancy-Pougny. Deux mesures sont prévues à Chancy courant 2009 : la réalisation d'une **passse à poissons** au barrage de Chancy-Pougny qui permettra de rétablir une migration de 40 km entre le barrage de Génissiat et le lac Léman, et le creusement d'un bras latéral à **Vers Vaux** qui permettra de créer une zone de refuge pour les poissons et les oiseaux et d'isoler l'île alluviale. L'entretien de **l'embouchure de la Laire** est également réalisé par les FMCP lors des vidanges et par la DGNP.

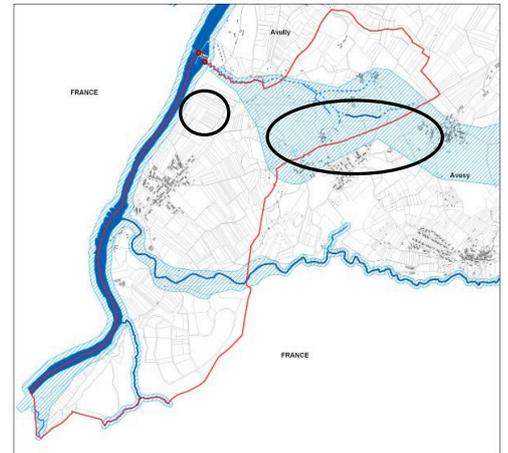
Un potentiel d'amélioration important existe au niveau du **nant de Couchefatte** (renaturation) et au niveau des **gravières** avec la création de gouilles temporaires pour les batraciens (Sablière du Cannelet).

Continuum vert

Les Bois de Chancy et les massifs boisés français attenants fonctionnent comme un réservoir à faune important au niveau régional. Seule la **route de Valleiry** représente un obstacle potentiel au déplacement de la grande faune et une cause de mortalité pour les batraciens. Les massifs boisés et les haies en zone agricole fonctionnent comme biotopes-relais entre le vallon de la Laire et le vallon du Nant de Couchefatte. Cet axe, inscrit comme **corridor de déplacement de la faune** dans le plan directeur cantonal a une très bonne fonctionnalité et doit être préservé.

Continuum agricole-extensif

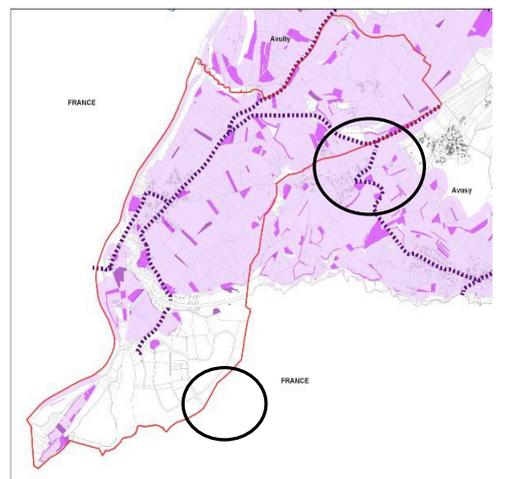
Globalement, le réseau de structures extensives (prairies, jachères, haies basses) est bien constitué à Chancy. Toutefois, autour du hameau de **Passeiry** et sur le **plateau agricole** au sud-est du village, une densification de ces structures permettrait d'augmenter encore la biodiversité en zone agricole et d'améliorer la connexion des milieux existants au **réseau agro-environnemental de la Champagne**.



Continuum bleu. En noir: potentialités et projets d'améliorations.



Continuum vert.



Continuum agricole extensif. En noir: potentialités d'amélioration.

Réservoirs biologiques

Le Vallon du Rhône



Le Rhône (photo G. Maridat).

C'est le couloir écologique principal de la région, fonctionnant comme la colonne vertébrale sur laquelle vient se greffer l'ensemble des milieux naturels complémentaires au fleuve.

Son statut de protection est double :

- > Protection nationale : Le Rhône et ses affluents figurent dans 3 inventaires fédéraux régis par des ordonnances. L'inventaire des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP, 1977), l'inventaire des réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (OROEM, 1991) et l'inventaire des zones alluviales d'importance nationale (IZA, 1992) pour le site de Vers Vaux.
- > Protection cantonale : La loi sur la protection générale des rives du Rhône (L 4 13, 1989) protège le site du Rhône, ses rives et ses abords.

Les rives du Rhône sont pour l'essentiel boisées et assument une fonction écologique majeure : habitats de nombreuses espèces, couloir de déplacement de la faune.

Le Vallon de la Laire



La Laire (photo G. Maridat).

La vallon de la Laire, en raison de son intérêt floristique et faunistique élevé, bénéficie également d'une protection fédérale (IFP, OROEM et IZA) et cantonale (Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites L 4 05, 1976). Le site des Raclerets figure également à l'inventaire des sites de reproduction des batraciens d'importance nationale (OBAT, 2001, 2007).

Le vallon de la Laire fait l'objet d'un plan de gestion sous l'égide de la DGNP.

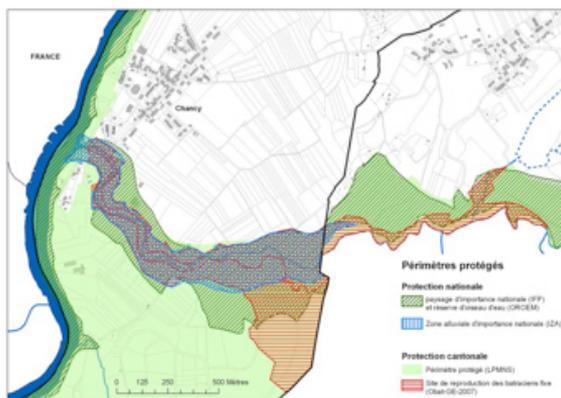
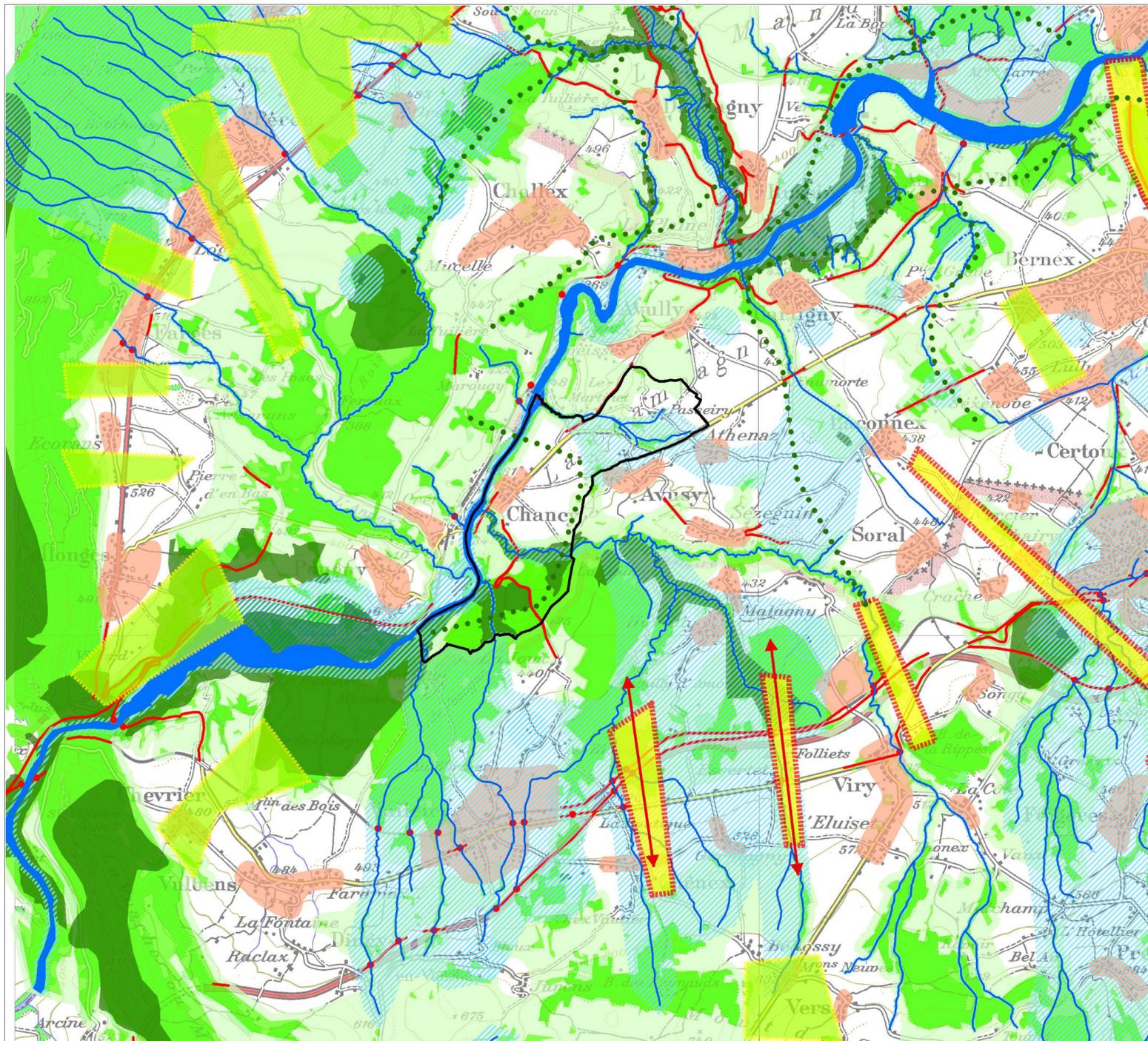


Figure 16 : Périmètres protégés du vallon de la Laire



Continuum bleu

- Cours d'eau
- Nodal
- Extension
- Complémentaire

Continuum vert

- Nodal
- Extension
- Complémentaire

Conflits continus - urbanisation

- Zones urbanisées
- Conflit faune - trafic
- Obstacle (poissons)

Mesures du projet d'agglomération

- Maintien des connexions et continuités paysagères
- Aménagement et développement de nouvelles césures vertes
- Franchissement - liaison à rétablir

Plan directeur cantonal

- Couloir de déplacement de la faune

0 m 500 1000 1500 2000

1 : 75'000

urbaplan



Janvier 2010

0866_6ResEcolMarViridis_75M - VM/MW - 070110 - jca



Molinia arundinacea (photo Wikipedia.org).

La molinie se retrouve dans plusieurs types de milieux, en général dans les chênaies et les pinèdes à molinies, ce sont des espèces de sous bois xérophiles (qui aiment le sec) que l'on retrouve, comme la **Molinia arundinacea**.

Actions en cours

- > Passe à poissons au barrage de Chancy-Pougny –FMCP, Etat de Genève
- > Creusement d'un bras latéral sur le Rhône à « Vers Vaux » - FMCP, Etat de Genève
- > Entretien de l'embouchure de la Laire, FMCP, Etat de Genève
- > Rachat de la parcelle située entre la Laire et la STEP avec l'aide du Co-GéFé en vue de la renaturation des rives du Rhône - Etat de Genève
- > Compensation écologique de la gravière de Meuron (Passeiry) en fin d'exploitation
- > Réseau agro-environnemental de la Champagne, Etat de Genève
- > Mesures paysagères du projet d'agglomération, Pays de Gex, Genevois

Objectifs et mesures

- > **Soutenir le projet de renaturation du Nant de Couchefatte pour les tronçons amont.**
- > **Préserver le corridor de déplacement de la faune entre le Vallon de la Laire et le Nant de Couchefatte :**
 - éviter le mitage de la zone agricole et les constructions sur cet axe,
 - création d'une charte pour les week-ends permettant de sensibiliser les propriétaires aux aspects environnementaux (perméabilité du territoire pour la faune, mesures d'entretien et choix des essences favorables à la biodiversité).
- > **Améliorer l'information et la signalétique des périmètres protégés (vallon de la Laire, bois de Chancy).**

5.2.2 Forêt

Le Sud-Ouest de la Commune est recouvert par les bois, communément appelés « Bois de Chancy ». Il s'agit en fait de trois entités (bois des Crevasses, bois de Fargout et bois de Bouchets). Ces boisés font partie du cadastre forestier cantonal et se prolongent de l'autre côté de la frontière nationale, notamment au travers des bois de Vosogne et de la Joux.

D'autres massifs boisés, non compris dans la zone de bois et forêts se retrouvent sur la Commune (12.4 ha en zone agricole), notamment proche du hameau de Passeiry.

Les surfaces boisées représentent près d'un tiers du territoire communal (32,6%) et constituent avec les cours d'eau les éléments principaux du réseau écologique. Selon les lois cantonales et fédérales, toute forêt existante est protégée. Le plan directeur forestier (PDF) vise à sauvegarder la forêt dans



La forêt qui se prolonge de l'autre côté de la frontière (photo R. Meige).



Bois de Fargout (photo G. Maridat).

l'intérêt public. Il décrit les orientations sur la base des fonctions prioritaires et contient des principes de gestion.

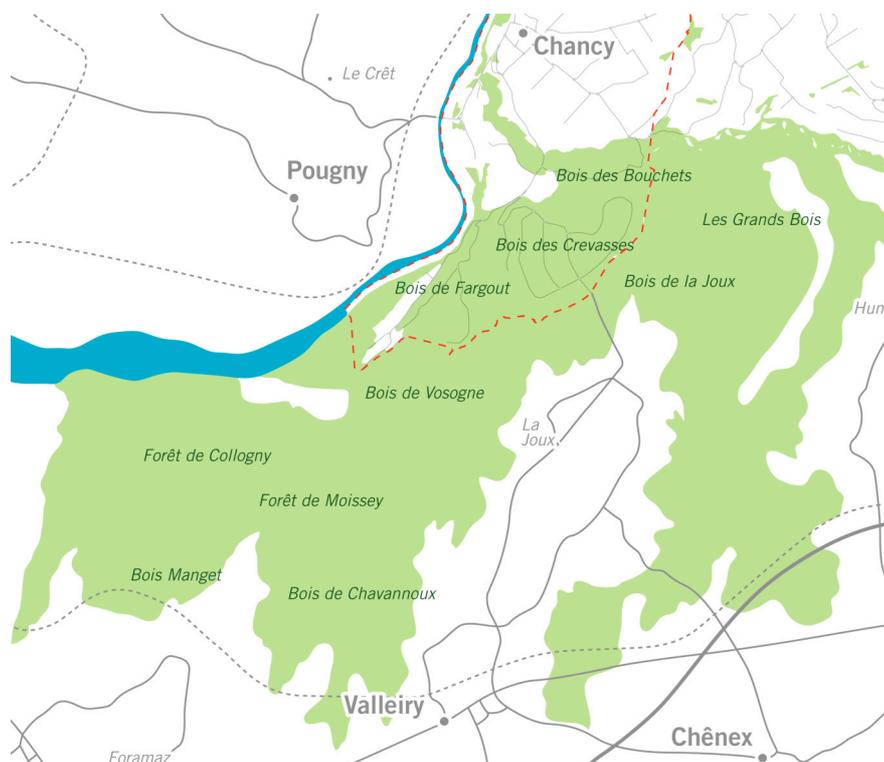


Figure 17 : La forêt transfrontalière, source SITG

La majeure partie des Bois de Chancy est gérée par l'Etat de Genève. Un plan de gestion est en cours d'élaboration et sera finalisé à fin 2009 (DGNP, Philippe Steinmann). Les parcelles privées sont la plupart du temps peu ou pas entretenues. Ces dernières années, la création d'associations de propriétaires forestiers permet de développer des projets intéressants. **La Commune a un rôle important à jouer pour inciter les privés à s'engager dans ces associations.** Elle peut également participer à la définition des objectifs de gestion et à la réflexion sur les filières d'utilisation du bois.

La transformation du bois de coupe des parcelles de l'Etat pourra prochainement se faire sur le site du Bois-de-Bay, plus proche de Chancy que les sites actuels de Jussy et de Versoix (DGNP, Philippe Steinmann).

Depuis 2007, une chaufferie à bois, gérée par les SIG, permet l'utilisation de cette ressource renouvelable. Elle alimente en eau chaude 36 bâtiments tout en économisant 425 tonnes de CO₂ par année.



Vers-Vaux (photo G. Maridat).

Plan directeur forestier

Tendance du plan directeur forestier

-  accueil du public
-  conservation de la nature et du paysage
-  stabilisation du terrain, protection physique

Fonction du plan directeur forestier

-  espace forestier
-  conservation de la nature et du paysage
-  accueil du public
-  stabilisation du terrain, protection physique
-  gestion particulière

1 Vers Vaux

2 Vallon de la Laire

3 Rhône

4 Nant de Couchefatte

5 Bois du Fargout

6 Bois des Crevasses

7 Bois des Bouchets

8 Les Raclerets

9 Massifs boisés en zone agricole

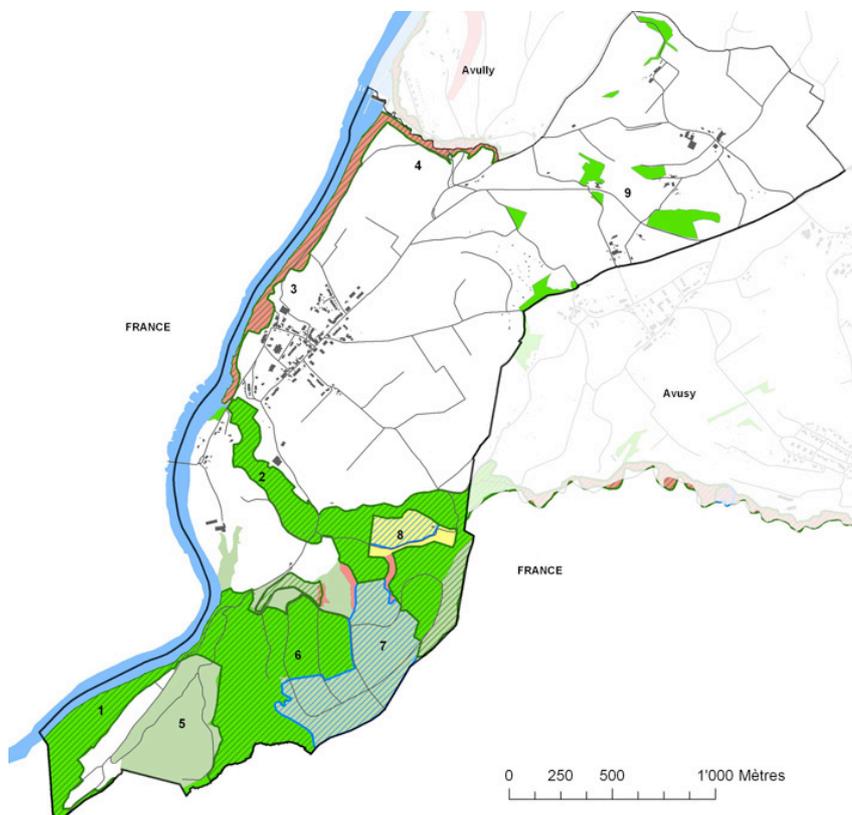


Figure 18 : Plan directeur forestier

Plan directeur cantonal et gestion forestière

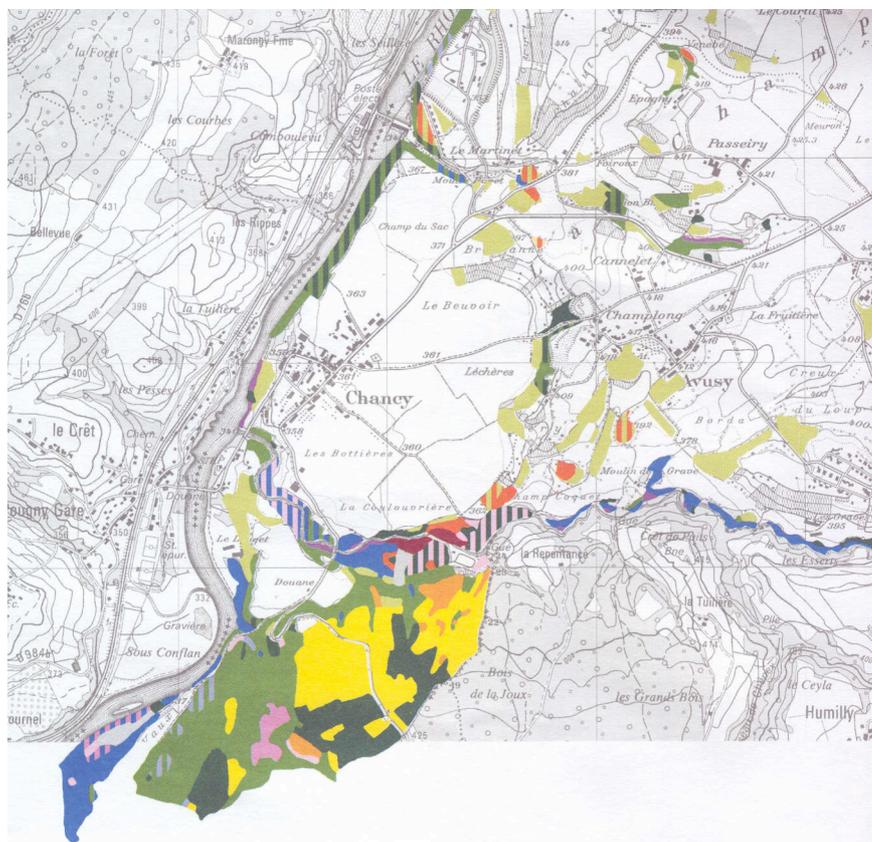
1. *Vers-Vaux* – Ce secteur figurant dans l’inventaire des zones alluviales a une fonction nature marquée. La création d’une **réserve naturelle** est en cours dans ce secteur. La gestion du public devra être adaptée en conséquence.
2. *Vallon de la Laire* – Ce secteur a une fonction nature prépondérante, le cordon boisé et la zone alluviale sont très bien préservés.
3. *Sur le Rhône* – Le cordon riverain du Rhône a un rôle important dans le réseau écologique. Le maintien de sa qualité paysagère est également important (sentier pédestre).
4. *Nant de Couchefatte* – Le tronçon renaturé a permis une plus-value écologique importante, mais toute la partie amont est encore sous canalisation.
5. *Bois du Fargout* – Ce bois a une fonction d’exploitation forestière et nature (vallon du Longet), il est traversé par un sentier nature balisé et des pistes cavalières. Le projet d’itinéraire cyclable du Léman à la Mer prévoit d’emprunter le chemin de Fargout.
6. *Bois des Crevasses* – Ce bois a une fonction nature prépondérante avec une zone d’accueil du public (sentier nature, tour d’observation). Sa partie nord appartient à des propriétaires privés. Le manque d’entretien de ces

parcelles a pour conséquence un recul de la chênaie à Molinie qui a besoin de coupes d'éclaircies pour se maintenir.

7. *Bois des Bouchets* – Ce bois a une fonction nature prépondérante avec une zone d'accueil du public (sentier nature, pistes cavalières).
8. *Les Raclerets* – Ce site est un point sensible. Le **plan de gestion** actuellement en cours d'élaboration permettra d'améliorer les mesures de protection de la flore (présence d'espèces menacées d'extinction) en lien avec les activités de loisirs (pique-nique) et les activités militaires.
9. *Massifs boisés en zone agricole* – Appartenant à des privés, ces forêts sont peu ou pas exploitées. Leur maintien est indispensable pour le déplacement de la grande faune en zone agricole.

Milieux naturels

Les milieux naturels de la Commune se trouvent essentiellement dans les bois de Chancy et le vallon de la Laire. La carte des milieux naturels illustre bien la mosaïque de milieux qui font la richesse de ce site exceptionnel au niveau régional. Les bois de Chancy sont essentiellement des chênaies dont la composition floristique varie en fonction de l'exposition et du type de sol. On trouve également des pinèdes à molinie qui font partie des milieux rares abritant des espèces menacées. Celle du Bois des Bouchets est à considérer comme d'importance nationale.



Dans la zone alluviale de la Laire, on rencontre une **végétation pionnière** et des **prés secs**, milieux rares qui abritent certaines espèces menacées d'extinction en Suisse. La prairie sèche de Brequanne est reconnue d'importance nationale pour la flore et les papillons (Damiers).

On peut également relever la valeur écologique des berges du Rhône avec des **saulaies** (à l'ouest du village) et des **aulnaies** (Vers Vaux). La renaturation du Nant de Couchefatte sur son tronçon aval a permis de diversifier ses berges.

Réserves naturelles

Les Bois de Chancy comportent 5 réserves naturelles. Elles sont toutes sises en forêt et contiennent des milieux de haute valeur biologique (zones alluviales, prairies sèches, milieux à humidité temporaire, milieux annexes de haute valeur). Elles abritent des groupes taxonomiques rares, comme certaines mousses et amphibiens menacés.

Chaque réserve fait l'objet d'un plan de gestion qui définit les valeurs du site, les vocations, les objectifs et les mesures nécessaires au maintien ou à l'amélioration de la richesse biologique. Il règle également les restrictions d'accès au public.

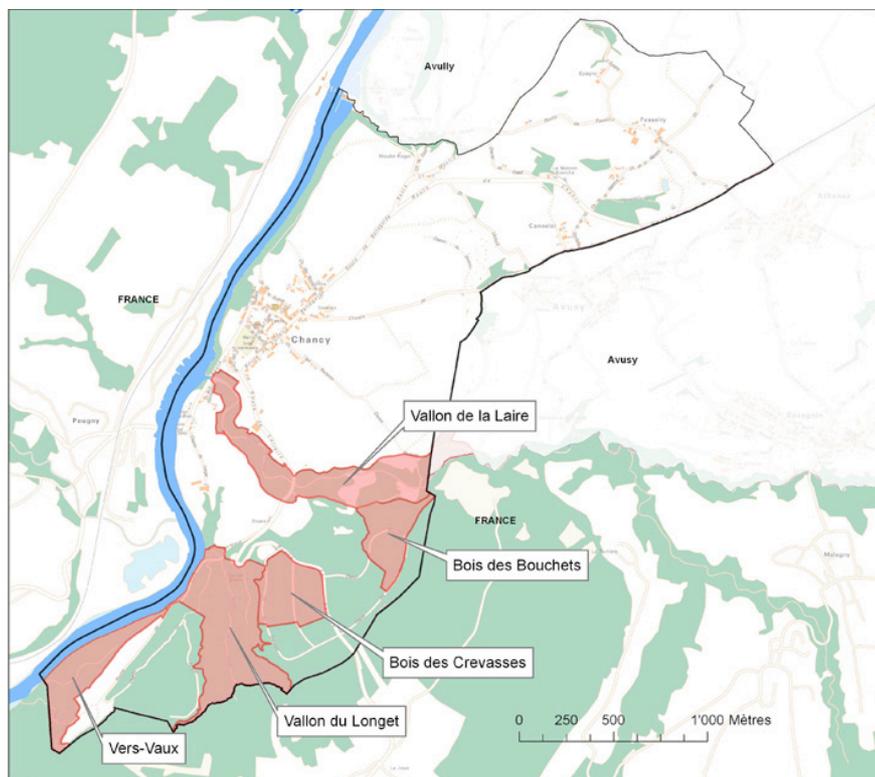


Figure 19 : Réserves naturelles

5.2.3 Milieux naturels dans l'espace agricole

Alignements d'arbres, haies, arbres isolés

Les structures bocagères sont inégalement réparties sur le territoire communal. On peut schématiquement diviser la Commune en cinq secteurs ouverts, aux qualités paysagères différentes.

1. **Plateau de la Champagne** – Autour de Passeiry et d'Epagny, seuls quelques vieux noyers ponctuent la plaine agricole. Des mesures paysagères sont nécessaires pour le maintien de la qualité paysagère et écologique de ce secteur : plantation de nouveaux noyers, développement de structures basses (jachères, prairies, haies basses) en lien avec le réseau agro-environnemental de la Champagne.
2. **Coteaux entre Avusy et Avully** – Les nombreux cordons boisés et alignements d'arbres accompagnant les chemins historiques, ou délimitant les parcelles constituent un patrimoine important. Dans ce secteur, il s'agit de conserver et entretenir les structures existantes pour assurer leur maintien à long terme. Des mesures similaires sont souhaitées dans le plan directeur de la Commune d'Avully. Des continuités avec ces mesures, afin de recréer une structure bocagère et de prolonger le réseau agro-environnemental de la Champagne, sont à rechercher.



Alignement de noyers le long du chemin de Champlong, IVS N° GE 2.2.1 (photo G. Maridat).

3. **Plaine de Chancy** – Autour du village de Chancy, la plaine comporte quelques arbres isolés. Les mesures suivantes sont préconisées pour améliorer la qualité paysagère et écologique de ce secteur : le long des chemins, plantation de groupes de noyers supplémentaires et de petits tronçons de haies arbustives ; autour du village : plantation d'arbres fruitiers haute-tige.
4. **Secteur de Montagny** – Ce petit plateau entre le Rhône et la Laire apparaît comme une clairière dans les Bois de Chancy. Ce secteur doit rester ouvert, il est inclus dans le périmètre de protection des rives du Rhône.
5. **Vers-Vaux** – la diversité structurelle de ce secteur doit être conservée (forêt, haies, jachères, prairies, cultures).

type de milieux	surface (ha)
prairies extensives	19,6
jachère florale	7
jachère tournante	2,5
bande refuge	1,8
haie, bosquet	0,2
Total	31.1

Surfaces de compensation écologiques, 2007, source SITG.

Voir fiche de mesures 5-2.

Surfaces de compensation écologique (SCE)

Les surfaces de compensation écologique sont des milieux extensifs semi-naturels mis en place et entretenus par les exploitants agricoles. A certaines conditions, elles donnent droit à des paiements directs de la Confédération.

Cette surface correspond à environ 11% de la surface agricole cultivée (280 ha), ce qui est plus élevé que la moyenne cantonale.

Vergers de fruitiers haute-tige

La Direction Général de la Nature et du Paysage (DGNP) a entrepris de recenser l'ensemble des vergers haute-tige du canton qui ont une valeur patrimoniale (variétés anciennes) et écologique (espèces liées aux vergers haute-tige). La Commune de Chancy n'abrite que peu de vergers traditionnels. Il subsiste quelques éléments relictuels autour du village de Chancy et du hameau de Passeiry, ainsi que des vergers en plein champ. Généralement la majorité des arbres qui les composent est en fin de vie.

Certaines actions peuvent être entreprises ou soutenues par la Commune pour conserver ce patrimoine biologique et paysager en voie de disparition. **Une association ou une coopérative villageoise pourrait être créée, avec le soutien de la Commune**, pour l'entretien des vergers, la récolte et la transformation des fruits. De telles coopératives existent déjà à Genève (vergers d'Eco-gia, soutenus par la Commune de Versoix, coopérative « Les vergers d'Épiculture », qui compte sur une participation de ces membres pour assurer la gestion des vergers).

De telles actions pourraient concerner les vergers actuellement présents autour du village de Chancy ou dans la région de Passeiry et d'Epagny, moyennant des contacts en vue de négociation avec les propriétaires fonciers et les exploitants.

Gravières

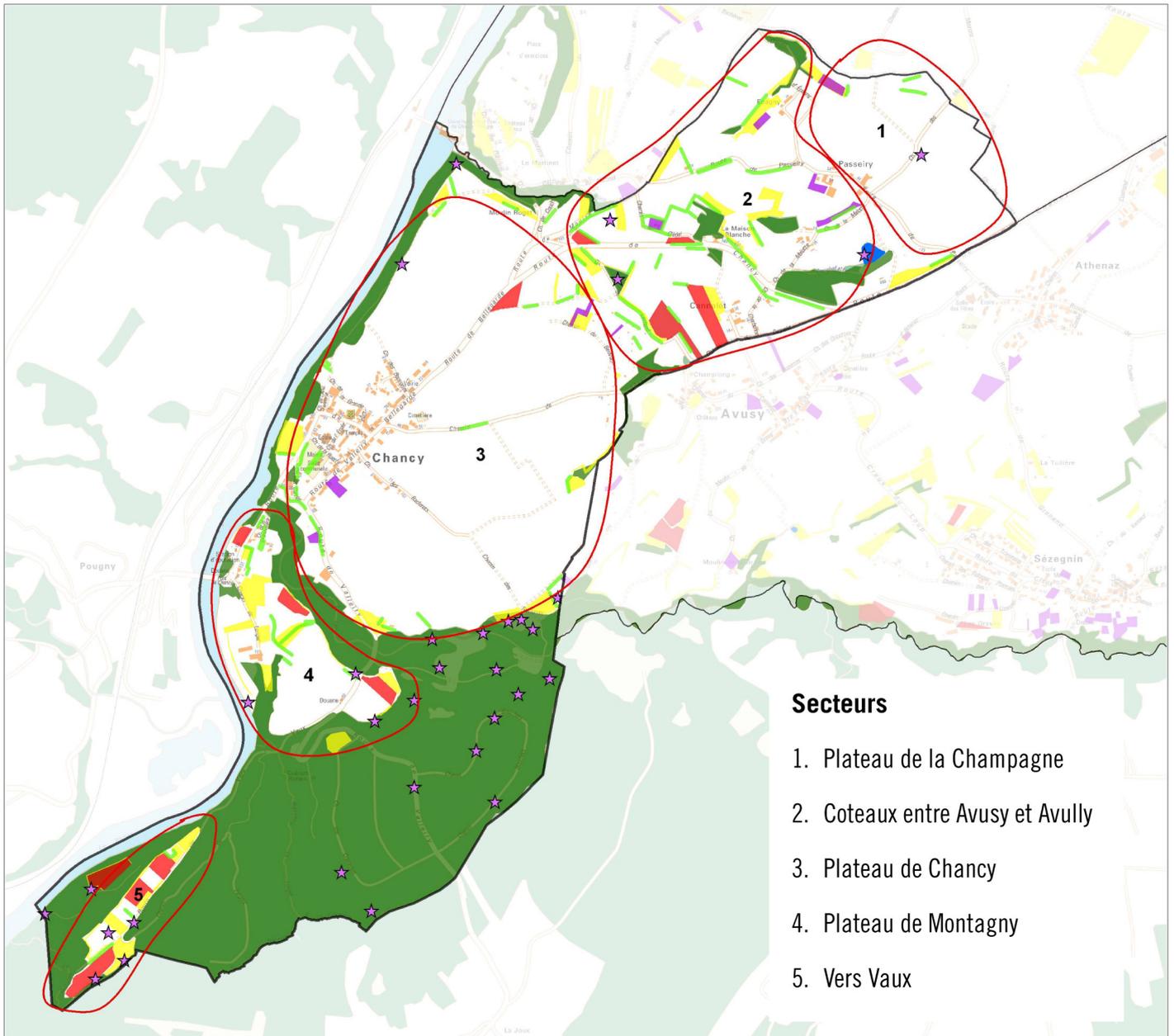
Les gravières sont un habitat de substitution pour de nombreuses espèces (reptiles, batraciens, oiseaux). Les plans d'extraction des gravières prennent en compte les besoins de ces espèces par la création de biotopes itinérants. . Une petite parcelle de la gravière de Meuron (Passeiry) doit revenir à la nature en fin d'exploitation (DGNP-DT-Etat de Genève). L'ensemble de la plaine de Chancy est inscrite comme zone d'exploitation au **plan directeur des gravières**. Les parties situées au sud du chemin de Champlong ainsi que le secteur de Montagny figurent comme zone d'attente en raison de la difficulté d'accès et de la proximité avec le site naturel classé du Vallon de la Laire. La révision de ce plan directeur est actuellement en cours.

Actions en cours

- > Plan de gestion des Bois de Chancy – *Etat de Genève*
- > Modification des périmètres des réserves naturelles – *Etat de Genève*
- > Zone nature au Cannelet – *Sablère du Cannelet*

Objectifs et mesures

- > ***Conserver et renouveler les alignements d'arbres aux abords des hameaux et le long des chemins historiques (en intégrant les contraintes agricoles).***
- > ***Aménager les itinéraires de promenade de manière à augmenter la biodiversité et la qualité paysagère – (haies basses, bandes de prairies extensives).***
- > ***Développer le réseau agro-environnemental de la Champagne dans le secteur de Passeiry.***
- > ***Recréer des vergers en limite sud du village, en relation avec les développements urbains.***
- > ***Initier ou soutenir la mise sur pied d'une coopérative ou d'une association villageoise de gestion des vergers (self-cueillette, agriculture de proximité).***



Secteurs

1. Plateau de la Champagne
2. Coteaux entre Avusy et Avully
3. Plateau de Chancy
4. Plateau de Montagny
5. Vers Vaux

Surfaces de compensation écologique

- Jachère florale, jachère tournante
- Prairie extensive, pâturage

Flore

- Station de plantes en danger critique d'extinction (CR)

Autres milieux

- Forêt
- Verger haute-tige
- Etang
- Haie, alignement d'arbres

5.2.4 Faune et flore

Enjeux autour de la biodiversité

La commune de Chancy possède une biodiversité exceptionnelle à l'échelle du canton de Genève en raison de la présence du Rhône, de grands massifs forestiers, de milieux rares et d'une zone agricole de qualité, ceci dans un contexte transfrontalier. La conservation de ce patrimoine est assurée par différents outils et actions coordonnés par le canton (DT-DGNP) : périmètres de protection, inventaires, plans de gestion, programme de conservation, brochures d'information, etc...

Dans l'espace habité, l'aménagement et l'entretien des espaces verts et la gestion des activités de loisirs dans l'espace rural sont des thèmes ayant une incidence directe sur la biodiversité. A ce niveau, la commune à un rôle important à jouer (cf. fiches de mesures 5-1 et 5-2).

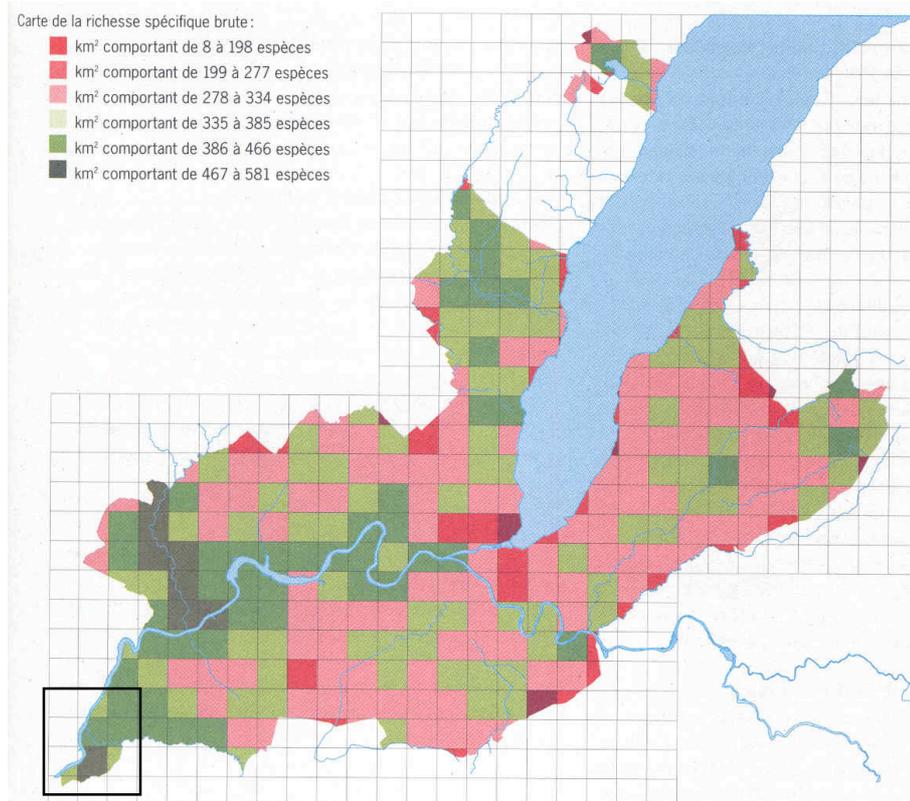


Figure 20 : Carte de la richesse spécifique brute – on remarque l'importance du Rhône, des zones alluviales (Allondon et Laire) et des grands massifs boisés (Chancy, Versoix et Jussy) pour la biodiversité genevoise (source : CJB, 2001).



Bacchante - photo Thierry Gorlia



Damier de la Succise - photo S. Lézat



Crapaud accoucheur (Photo S. Colvée Nebot),



Erythroné dent de chien - photo S. Lézat

Faune

Seules les espèces menacées ou protégées au niveau national, ainsi que les espèces désignées comme prioritaires au plan régional ou cantonal pour lesquelles la Commune a une responsabilité importante en matière de sauvegarde sont présentées. Pour plus d'informations, consulter l'annexe 1 (inventaire de la faune).

Papillons diurnes

Quinze espèces présentes à Chancy sont considérées comme prioritaires au niveau du bassin genevois (CARRON & VERMEILLE, 2009). Parmi celle-ci on peut noter la Bacchante, espèce au bord de l'extinction sur le plan national. Le Damier de la Succise, autre papillon remarquable, est une espèce vulnérable au niveau suisse et en danger au niveau genevois. Ces deux espèces font l'objet de plans d'actions au niveau cantonal et transnational (Programme Interreg).

Amphibiens

Les bois de Chancy sont un site important dans la conservation de la **salamandre tachetée** (espèce prioritaire) à Genève. Avec les quelques nants qui les traversent, ils représentent le site de reproduction le plus important sur la rive gauche du Rhône. L'espèce fait l'objet d'un plan d'action dans le cadre du Programme transfrontalier Interreg.

Le **crapaud accoucheur**, également espèce prioritaire, est présent dans le vallon de la Laire. Cette espèce fortement menacée au niveau du bassin genevois fait l'objet d'un plan d'action dans le cadre du Programme transfrontalier Interreg. Des actions visant à sa conservation sont également prévues dans le Plan de gestion du vallon de la Laire.

Flore menacée

La liste rouge du canton de Genève a permis de mettre en évidence la flore menacée du canton. Sur la Commune de Chancy, **17 espèces sont en danger critique d'extinction au niveau suisse**, 24 espèces en danger et 50 espèces vulnérables (CJB, 2006). Pour plus d'informations, consulter l'annexe 2 (inventaire de la flore menacée)

La présence de milieux variés sur le territoire communal permet le développement de végétaux menacés et rares aux niveaux cantonal et national.

Les Bois de Chancy hébergent ainsi l'Erythroné dent de chien et l'Isopyre faux-pigamon, espèces forestières à floraison printanière pour lesquelles Genève a un rôle important dans leur conservation au niveau Suisse.

Les prés secs du vallon de la Laire et les rares prés à molinie hébergent des espèces peu fréquentes en Suisse et généralement menacées comme le Panicaut champêtre, la Fougère Langue de serpent et diverses orchidées.

Enfin, l'espace agricole permet à des espèces spécialisées, souvent menacées, de se développer ; on note ainsi la Gesse hérissée, le Pavot argémone ou le Torilis des champs.

Le canton a mis en place un projet de sites prioritaires basé sur l'inventaire de la flore, établi en collaboration avec les Conservatoire et jardin botanique de la Ville de Genève. Toute personne concernée est invitée à prendre contact pour discuter des mesures de préservation à mettre en place.

Actions en cours

- > Maintien de la qualité de l'habitat pour la **bacchante** - *canton (en cours)*.
- > Maintien de la qualité de l'habitat pour le **crapaud accoucheur** (biotopes itinérants gravières, mesures de compensation à long terme) - *canton (en cours)*.
- > Inventaire des chauves-souris des Bois de Chancy et du vallon de la Laire et mesures de protection - *canton*.
- > Mesures de gestion pour la **flore menacée** (vallon de la Laire, Bois de Chancy, zones mises à ban) - *canton (en cours)*.

Objectifs et mesures

- > **Amélioration de l'information, signalétique des sites protégés – Commune, Etat.**
- > **Définition claire des itinéraires de promenade en terme d'usagers pour permettre la découverte des milieux naturels sans prélever la valeur des milieux.**
- > **Créer des espaces de détente et de loisirs au bord du Rhône pour diminuer la pression sur les milieux naturels dans le vallon de la Laire et dans les Bois de Chancy.**

5.2.5 Incidences des projets de développement sur la nature

Deux projets d'infrastructures sont de nature à engendrer un impact sur la nature et le paysage : la route de contournement (ch. 3.4.2) et le barrage de Conflan (ch. 5.1.2). Afin d'éviter au maximum une atteinte aux ressources naturelles et au patrimoine, ces projets devront atténuer les coupures engendrées pour assurer le maintien des continuums biologiques. De plus, en regard à la qualité du site et à la présence de sites d'importance nationale, la commune exige une intégration paysagère des deux objets.



Salamandre tachetée - photo J-F. Magne / Corif



Bruant zizi - photo G. Bourderionnet



Pavot argémone - photo F. Le Driant

La création d'une zone de détente et de loisirs au bord du Rhône (fiche 3-2) aura des incidences sur la nature positives (création de milieux) et négatives (augmentation de la fréquentation et par conséquent du dérangement pour la faune).

Pour tous les projets d'importance régionale (infrastructures, zone de loisirs), une concertation à l'amont des projets avec l'ensemble des partenaires (Commune, Canton, SFMCP, SIG) est indispensable (cf. fiches de mesures 3-2 et 3-3).

La création ou le maintien de cheminements aux abords des cours d'eau (cf. plan directeur des chemins pour piétons) ne doit impliquer, dans l'immédiat ou à terme, ni le renforcement des berges, préjudiciable à la morphologie du cours d'eau, ni la mise en place de mesures d'accompagnement (clôtures, etc.) afin de garantir un bon fonctionnement écologique.

5.3 Sols et agriculture

5.3.1 Sols

Afin de protéger correctement les sols naturels de la commune de Chancy, tant de manière qualitative et quantitative, il est important de respecter l'affectation des zones, notamment de la zone agricole.

De manière générale, les matériaux terreux propres issus des sols et sous-sols des parcelles faisant l'objet de construction ou d'exploitation de gravières devront être valorisés sur place. Seuls les matériaux réellement pollués seront traités comme des déchets. Les matériaux propres excédentaires (couches A et B) seront mis à disposition de l'agriculture en priorité. Pour plus d'informations, consulter le site du projet « ECOMAT » (www.ge.ch/ecomat).

5.3.2 La zone agricole

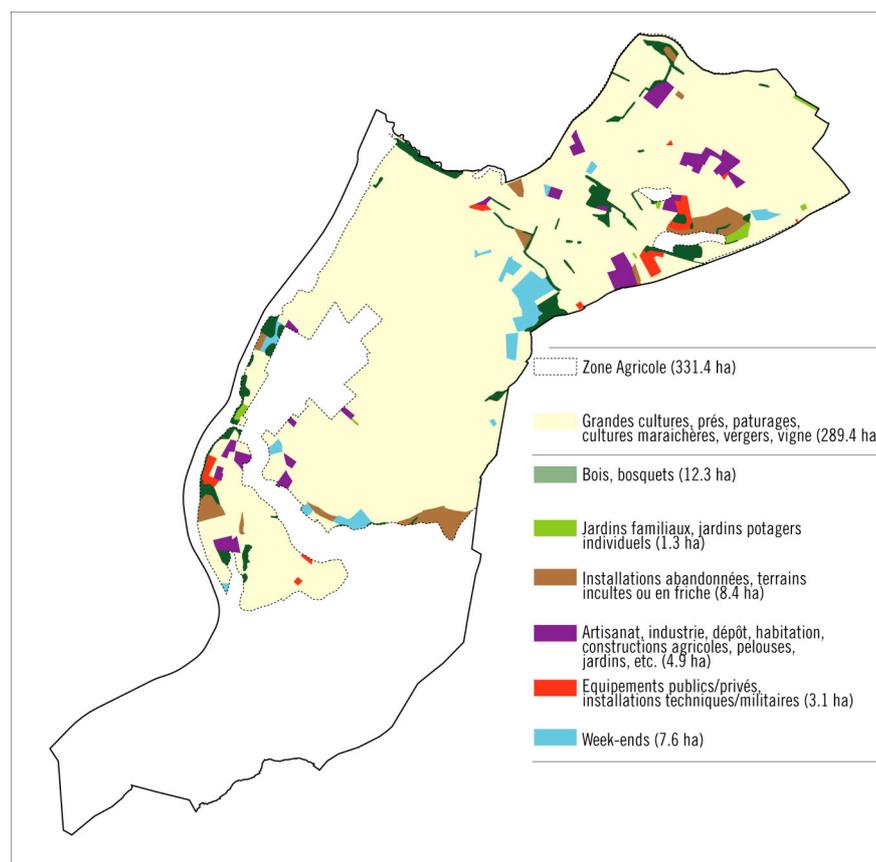
La zone agricole confère à la Commune son caractère rural et son charme particulier. Le centre et Nord-Ouest de la Commune sont encore majoritairement cultivés, soit en grandes cultures, soit en vergers ou en vignes. Sept exploitations regroupant 13 emplois sont encore présents en 2005.

On constate une disparité importante entre la surface de la zone agricole légale (331 ha), la surface agricole utile (146 ha), dont une partie est déclarée sur les communes voisines, et la surface effectivement dévolue aux cultu-



La zone agricole aux portes du village

res (280 ha). Cette disparité s'explique par la présence de nombreux éléments sans rapport avec l'agriculture, mais qui sont compris dans la zone agricole : bois et bosquets (12.3 ha), terrains incultes ou en friche (8.4 ha), week-ends (7.6 ha), etc.



Type de culture	surface (ha)
terres arables	224
arboriculture fruitière, viticulture	11
prairies et pâturages	45
TOTAL	280

Utilisation du sol, source: annuaire statistique du canton de Genève, 2009.

Type de culture	surface (ha)
cultures ouvertes	112.6
vigne	2.8
prairies et pâturages	28.9
autres cultures	2.1
TOTAL	146.4

Répartition des cultures de la SAU, source: annuaire statistique du canton de Genève, 2005.

Figure 21 : Inventaire de la zone agricole, source SITG, données de 1994

Cette situation s'explique par deux faits :

- > Une partie de la zone agricole n'est pas affectée aux cultures (50 ha). Il s'agit des constructions agricoles, des habitations d'exploitants et leurs prolongements, ainsi qu'une grande diversité d'occupations qui ne sont pas conformes à l'affectation légale du sol (entreprises industrielles, bois et bosquets, équipements publics, gravières, jardins potagers, week-ends, etc.).
- > Une partie de la surface agricole utile est déclarée sur les communes limitrophes, le siège d'exploitation n'étant pas situé sur la Commune de Chancy.

La Commune compte un terrain en zone à bâtir, dans le village, qui est destiné à être retourné en zone agricole. Cette surface représente environ 5'000 m², soit 0.5 ha. Voir schéma directeur du village.

Agriculture, objectif (PAFVG, cahier annexe No 7).

- > Renforcer le rôle premier des espaces agricoles transfrontaliers : une production de proximité.
- > Intégrer l'espace agricole comme élément structurant du territoire et composante du paysage.
- > Orienter les espaces agricoles périurbains vers une multifonctionnalité organisée, en mobilisant les acteurs urbains, ruraux, associatifs et les collectivités autour d'un concept d'aménagement.
- > Conserver de bonnes conditions d'exploitation aux entreprises agricoles: des exploitations fonctionnelles et pérennes.
- > Assurer une zone agricole préservée des constructions non agricoles.

5.3.3 Activité agricole

Typologie des exploitations

Comme partout en Suisse, la relève des exploitations agricoles n'est pas toujours assurée, ce qui a pour conséquence une augmentation de la taille des exploitations par regroupement de petites et moyennes exploitations. A Chancy, en 2005, 4 exploitations ont moins de 20 ha et 3 plus de 20 ha.

	1985	1990	1996	2000	2005
Nombre d'emplois occupés dans l'agriculture	40 (14)	24 (9)	19 (12)	14 (8)	13 (6)
Nombre d'exploitations agricoles	21	14	8	7	7

Tableau 13: nombre d'emplois et d'exploitations du secteur agricole ; total (dont à plein temps)

De manière générale, en dehors des difficultés économiques plus ou moins importantes en fonction des exploitations, les préoccupations des paysans ont souvent trait à la reconnaissance et au respect du travail agricole par les autres habitants de la Commune et par les visiteurs.

La Commune a un rôle important à jouer dans la cohésion sociale entre habitants « urbains » et « ruraux » en informant la population urbaine sur l'activité agricole et les règles de cohabitation indispensables afin que chacun puisse bénéficier des atouts du territoire communal.

Synthèse du diagnostic de l'espace agricole transfrontalier

Les enjeux transfrontaliers de l'agriculture ont été synthétisés par le comité régional franco-genevois (CRFG, 2007) et permettent de situer l'activité agricole dans le contexte du développement de l'agglomération.

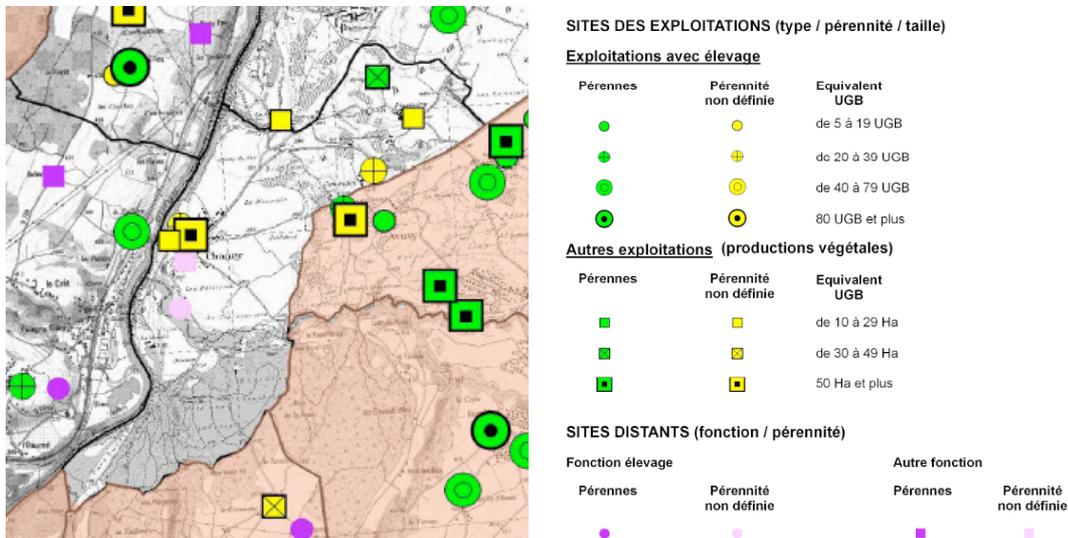


Figure 22 : Extrait du diagnostic agricole transfrontalier, source: CRFG, 2007.

Réseau agro-environnemental

Le réseau agro-environnemental de la Champagne, situé principalement sur les Communes de Laconnex, Soral et Avusy pourrait être prolongé dans le secteur de Passeiry où il existe actuellement très peu de surfaces extensives.

Autres prestations de l'agriculture

La situation de la Commune en périphérie de l'agglomération genevoise constitue un atout pour l'essor d'une agriculture de proximité, orientée sur un marché de niche et pour le développement d'activités annexes. Le **guide du tourisme rural**, édité par AgriGenève tous les deux ans, présente les activités proposées par les exploitants agricoles. A Chancy, cette dimension d'accueil du public n'existe pas. Ce potentiel pourrait se développer en proposant d'autres activités : par exemple, accueil de groupes scolaires et parascolaires, visite d'exploitation, excursions pédestres, randonnées équestres.



Le plateau de la Champagne, à Passeiry (photo G. Maridat).

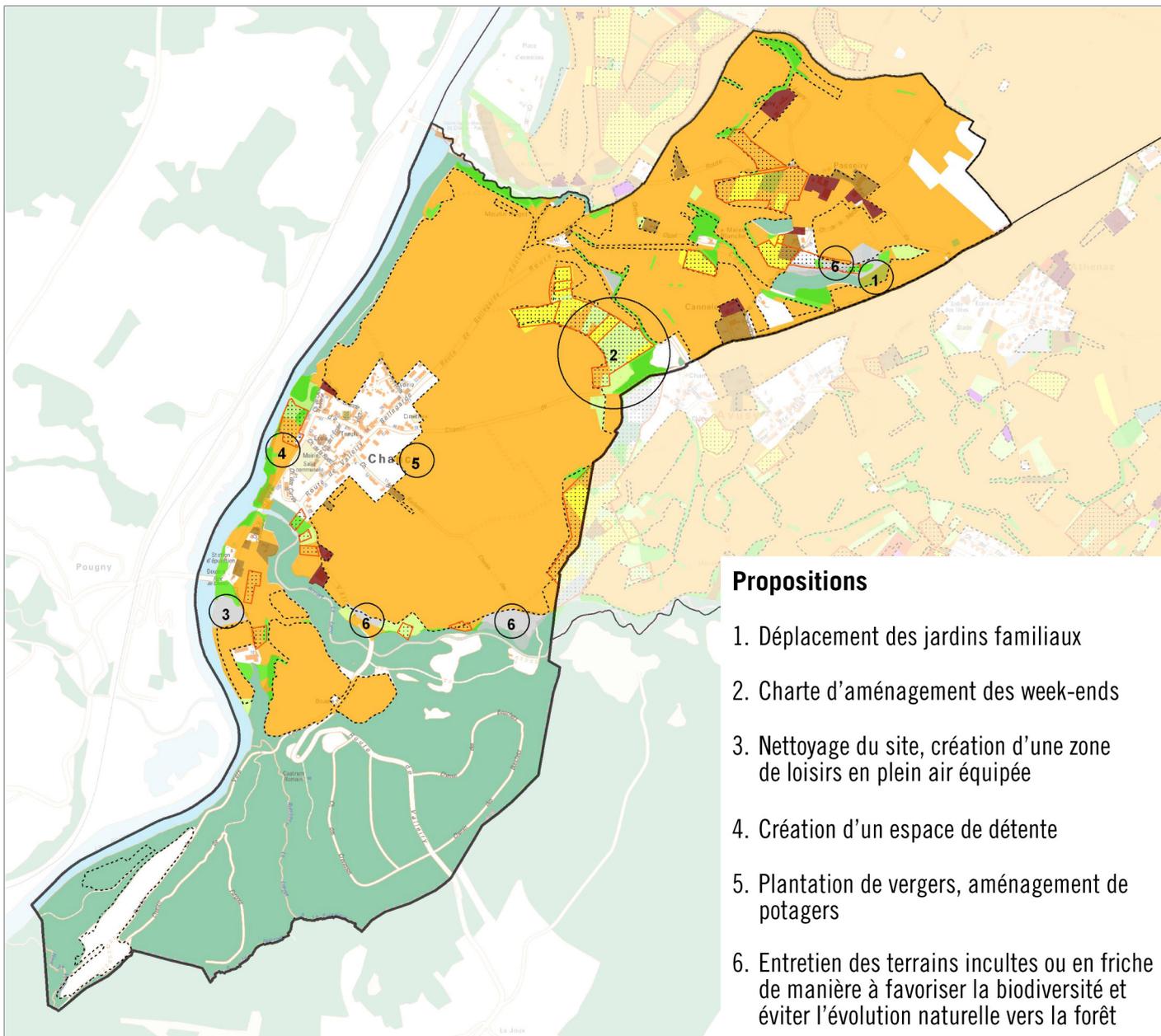
Actions en cours

- > Développement du tourisme rural – *canton*

Objectifs et mesures

- > **Développer le réseau agro-environnemental de la Champagne dans le secteur de Passeiry.**
- > **Chiens dans les cultures : distribuer une information aux habitants.**
- > **Informers les nouveaux habitants sur les pratiques agricoles.**
- > **Promouvoir les liens entre exploitants et autres habitants : self-cueillette, vente directe, accueil des classes (animaux) - commune, exploitants.**
- > **Créer une charte d'aménagement des « week-ends » pour améliorer la qualité paysagère et écologique.**

- > **Adapter l'usage de la zone agricole, là ou il n'est pas en adéquation avec son affectation :**
 - **Déplacer les jardins familiaux « sauvages » de Passeiry.**
 - **Nettoyer les bords du Rhône au Longet (dépôts industriels) et créer une zone de détente et de loisirs (fiche 3-4).**
- > **Créer un espace de détente au bord du Rhône proche du village (fiche 3-2).**
- > **Garantir l'entretien des terrains incultes et en friche souvent très importants pour la nature: étang de Passeiry, prairies sèches en rive droite de la Laire, bords du Rhône au Longet, ces derniers revenant naturellement à la forêt si aucune intervention n'est pratiquée.**



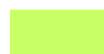
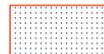
Propositions

- 1. Déplacement des jardins familiaux
- 2. Charte d'aménagement des week-ends
- 3. Nettoyage du site, création d'une zone de loisirs en plein air équipée
- 4. Création d'un espace de détente
- 5. Plantation de vergers, aménagement de potagers
- 6. Entretien des terrains incultes ou en friche de manière à favoriser la biodiversité et éviter l'évolution naturelle vers la forêt

Utilisation agricole

-  Constructions agricoles, habitations d'agriculteurs
-  Habitations et prolongements
-  Grandes cultures, prés, pâturages
-  Vignes

Autre utilisation

-  Jardins familiaux et potagers individuels
-  Terrains incultes ou en friche
-  Week-ends
-  Bois et bosquets
-  Surfaces d'assolement
-  Cadastre viticole

5.4 Activités de plein air

Promenade de chiens

Les chiens peuvent être promenés sans laisse sur tout le territoire de la commune les $\frac{3}{4}$ de l'année. Pendant la période de reproduction de la faune (du 1^{er} avril au 15 juillet), une zone d'espace de liberté pour chiens (sans laisse) est disponible le long du Rhône en aval du barrage de Chancy-Pougny.

Aucun problème concernant les chiens n'a été relevé dans l'étude sur les loisirs de la DGNP ; on peut cependant relever la présence de chiens peu contrôlés sur le site des Raclerets et le long de la Laire.

> **Informar la population sur les comportements à respecter vis-à-vis de l'agriculture et des milieux naturels.**

Équitation

Le manège du Cannelet est la seule installation répertoriée. L'écurie de la Malotte à Passeiry propose également des ballades en poney. On constate une détérioration des chemins pédestres empruntés par les chevaux.

> **Créer un réseau équestre intercommunal (peu de parcours en site propre).**

Vélo / VTT / Bicross

La cohabitation entre cyclistes, randonneurs et cavaliers n'est pas toujours facile. Pas d'aménagements sauvages connus pour BMX, mais circulation des vélos dans les rivières (Laire). Le tour du canton à VTT passe par la Commune de Chancy et emprunte des chemins existants (www.bikegeneve.ch).

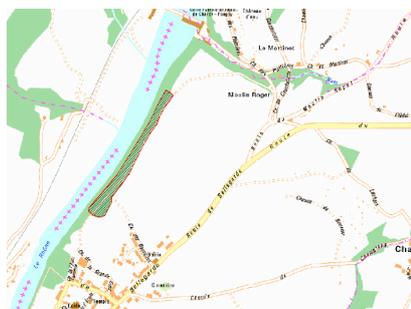
Le projet de **voie cyclable du Léman à la mer** propose un itinéraire qui rejoint depuis Epeisses la route de Chancy, traverse le village de Chancy, puis suit à partir de l'ancienne douane la route de Vers-Vaux et le chemin de Fargout jusqu'à la borne frontière. Cet itinéraire pourra « fonctionner » pour autant que la piste cyclable prévue côté français dans les bois de la Vosogne soit réalisée. En attendant, il est prévu de baliser, en principe en 2009, un itinéraire provisoire entre Chancy et Valleiry par la route de Valleiry. Le chemin de Fargout à travers les bois de Chancy devrait être amélioré (revêtement en très mauvais état) - DT Bernard Trotter.

> **Réaliser et baliser l'itinéraire du Léman à la Mer.**

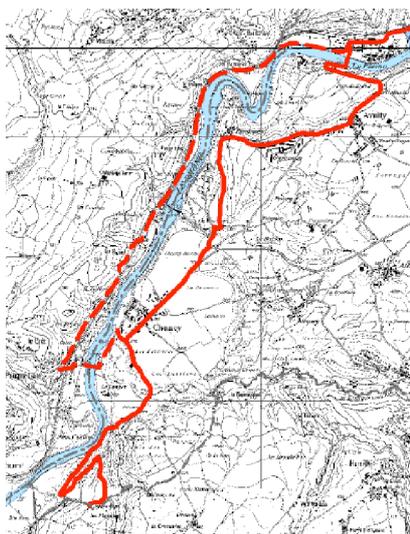
> **Créer une boucle balisée pour les VTT dans les Bois de Chancy.**



Extrait de la carte Campagnon.



Espace de liberté pour chiens, source SITG.



— DU LÉMAN À LA MER, PARCOURS GENEVOIS
- - - VARIANTE PAYS DE GEX

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE
SERVICE DE LA PLANNIFICATION DIRECTRICE CANTONALE ET REGIONALE

Projet de lien cyclable « du Léman à la mer », source: DT.

Promenade / randonnée / course à pied

De nombreux itinéraires commentés parcourent la Commune de Chancy :

- Sentiers nature du Bois de Fargout et des Bois du Bouchet – *DT-DGNP, 1998*
 - Guide de découverte du patrimoine transfrontalier, itinéraire 7 – *Bischofberger, 2002*
 - Découverte de la Laire, fiche-rivière N°6, *DT-Domeau, 1999 et 2004*
 - Gen"e"vasion, parcours N°15 - *Course de l'Escalade et Sant« e »scalade, 2007 – télécharger l'itinéraire sur www.escalade.ch*
- > **Faire connaître ces itinéraires à la population.**
- > **Développer les itinéraires en direction de la France (Etournal).**
- > **Favoriser les sites de pique-nique et les infrastructures (poubelles, grills, etc.) loin des sites de haute valeur naturelle. Promouvoir la récupération de ses propres déchets.**

La création d'itinéraires (cyclable, équestre, pédestre) en forêt est subordonnée au respect des articles 23 et 24 du Règlement d'application de la loi sur les forêts (M 5 10.01).

Synthèse des sites sensibles

Afin de comprendre comment mieux organiser l'accueil du public tout en garantissant le maintien de la qualité des milieux naturels et le bon déroulement des activités agricoles et sylvicoles, la Direction Générale de la Nature et du Paysage a réalisé une étude sur les activités de loisirs de plein air dans les zones non urbanisées du canton (*DT-Domaine Nature et Paysage, 2007*).

Cette étude a permis de recenser toutes les activités de loisirs pratiquées et de repérer les « points noirs » et sites sensibles. Elle fait également état des démarches entreprises à ce jour et propose des pistes d'action. Le plan directeur communal permet d'appuyer cette démarche à l'échelle locale avec des propositions concrètes.

Points noirs relevés dans l'étude et propositions dans le cadre du plan directeur :

Vers-Vaux – bords du Rhône

Problèmes : cabanes, feux et déchets des pêcheurs

- > **Réaménager le site en définissant clairement une zone à priorité loisirs (pêche, canoë-kayak, pique-nique) avec équipements adéquats et une zone à priorité nature** (cf. fiche 3-2).



Guide des bois de Chancy, source: DGNP, 1998.

Raclerets – Bois de Chancy

Problèmes : Les activités de loisirs étant relativement limitées, elles ne posent pas de réels problèmes. Il ne faudrait toutefois pas augmenter la pression sur ces milieux.

Depuis 2007, les activités militaires ont plutôt diminué et de gros efforts ont été faits pour les intégrer dans le contexte naturel du site : certification « Nature Paysage Armée » et « Nature et Economie » pour son utilisation et sa gestion tenant compte de la nature. Cela étant, le stand de tir n'est pas uniquement utilisé par l'armée, mais également et majoritairement par d'autres usagers (police et polices privées) et **constitue une importance source de nuisances**. - DT-DGNP, Christina Meissner.

Pour les milieux naturels, le stand de tir ne représente pas de nuisance particulière, mais au vu des autres problèmes qu'il engendre (déplacements de troupes, bruit, utilisation exclusive du site pour le tir) la commune souhaite vivement son déplacement.

- > ***Aménager de zones de loisirs concurrentielles au bord du Rhône (cf. fiche 3-2).***
- > ***Supprimer la place de tir.***

Bords de la Laire

Problèmes : Les gens remontent à vélo dans la rivière, pique-niqueurs (déchets, feux).

- > ***Créer une boucle balisée pour les VTT dans les Bois de Chancy.***

Bords du Rhône

Problème : Les cavaliers empruntent les chemins de randonnée pédestre.

- > ***Créer un réseau équestre (peu de parcours en site propre).***

